

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE
- **Code du produit:** GO14
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
GoRubber Coatings  
Laval, QC H7L 5A1  
Canada
- **Service chargé des renseignements:** Département de fiche Signalétique
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:  
USA & Canada: 1-888-226-8832

### 2. Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- Irritation cutanée - catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Irritation oculaire - catégorie 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisant respiratoire - catégorie 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Sensibilisant cutané - catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Cancérogénicité - catégorie 1B H350 Peut provoquer le cancer.
- Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd  
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues  
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

**Nom du produit: URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE**

(suite de la page 1)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

Tenir hors de la portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 2  
Inflammabilité = 1  
Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = \*2  
Inflammabilité = 1  
Réactivité = 0

### 3. Composition/Information sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

Nom du produit: **URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE**

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
64742-04-7	extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	30-60% w/w *
9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	10-30% w/w *
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	10-30% w/w *

\* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4. Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

**Nom du produit: URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE**

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7. Manutention et Stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle**

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,01 ppm Skin; S(R)
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,02 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Au cours du mélange, de la manipulation et de l'application: Lunettes anti-éclaboussures. Vêtements de protection. Gants (imperméable). Porter un appareil respiratoire approprié. Lorsque les concentrations atmosphériques ne sont pas connues (ou au-dessus du TLV), un appareil respiratoire à adduction d'air est nécessaire. Reportez-vous à la norme OSHA Protection respiratoire (29 CFR 1910.134). Lorsque il y a un courant d'air, le respirateur purificateur d'air (type de cartouche) n'est pas la meilleure des protections, mais il peut être utilisé, si vous remplacez régulièrement les cartouches. Remplacer les cartouches après 8h max ou moins en raison de leurs faibles propriétés d'alerte. Lorsque dans un espace confiné porter MSHA / NIOSH un appareil respiratoire isolant ou un équipement de protection équivalent et complet.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

Nom du produit: URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE

(suite de la page 4)

### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Ambré

· Odeur: Légère

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

#### · Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 190 °C

· Point d'éclair 111 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 400 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'explosion:

Inférieure: 0,4 Vol %

Supérieure: 0,0 Vol %

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 1,06 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 6)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

**Nom du produit: URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE**

(suite de la page 5)

· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>VOC (CE)</b>	0,01 %
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10. Stabilité et Réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11. Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle**

Oral	LD50	2.200 mg/kg (souris)
------	------	----------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Sensibilisation possible par inhalation.  
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Nocif  
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	3
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	3
1330-20-7	xylène	3

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

**Nom du produit: URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE**

(suite de la page 6)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Cancérogénicité - catégorie 1B

### 12. Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14. Information relatives au transport

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · <b>Numéro ONU</b>   |                 |
| · <b>DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| · <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>   |                 |
| · <b>DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| · <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>  |                 |
| · <b>DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA</b>  |                 |
| · <b>Class</b>  | néant           |
| · <b>Groupe d'emballage</b>   |                 |
| · <b>DOT, TMD, IMDG, IATA</b>   | néant           |
| · <b>Dangers pour l'environnement:</b>  |                 |
| · <b>Marine Pollutant:</b>  | Non             |
| · <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable. |
| · <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable. |

(suite page 8)

CA/FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

Nom du produit: **URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE**

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### 15. Informations réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd  
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues  
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10/18/2018

Révision: 02/02/2017

**Nom du produit: URALASTIC™ 14 - PLAYBASE LIANT AROMATIQUE**

(suite de la page 8)

- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Prescriptions nationales:**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**  
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.  
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres information

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Product safety department
- **Contact:** HS REG.DEPART.REG.SS
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 10/18/2018 / -
- **Acronymes et abréviations:**  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 NFPA: National Fire Protection Association (USA)  
 HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)  
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative